

## ARRETÉ portant autorisation d'ouverture des débits de boissons pour le marché de Noël médiéval 2022

Le Maire de la Ville de RIBEAUVILLÉ,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-150-4 en date du 30 mai 2011 portant règlement de police départementale des débits de boissons ;

VU l'arrêté municipal en date du 29 janvier 2016 n° POL 03/2016 portant prolongation de l'heure de fermeture des débits de boissons ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°2011-150-4 du 30 mai 2011 portant règlement de police départementale des débits de boissons ;

Considérant que le marché de Noël médiéval aura lieu les samedi 3, dimanche 4, samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022 ;

### **ARRETE :**

**Article 1er** – Les débits de boissons temporaires et permanents sont autorisés à ouvrir les samedis 3 et 10 décembre 2022 jusqu'à 1 heure du matin et les dimanches 4 et 11 décembre 2022 jusqu'à minuit.

**Article 2** – Sont autorisées à ouvrir un débit de boissons temporaire (boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes), les associations suivantes :

- Pfiffer fêteurs (Président Loic ERMEL), place Gouraud
- Apfelbisser (Président Jean BALTENWECK), place Gouraud
- Den Bleiz (Président Arnaud SCHMITT), place de la 1<sup>ère</sup> Armée,
- Dionysos (Président Thomas HERRMANN), Place Berckheim,
- Welda Schlouker (Président Jérémy BALTENWECK), place Berckheim,
- Dorf Briader (Président Laurent CHEVAILLIER), cour de la médiathèque, rue de l'Instituteur Ortlieb,
- Les Donzelles (Président Robin FLORENCE), cour de la médiathèque, rue de l'Instituteur Ortlieb,
- Delirium Tribu (Président Thomas EHLACHER), Place de l'Hôtel de Ville,
- D'Lustiga Pfiffer (Président Raoul FLEIG), Place de l'Hôtel de Ville,
- Comité des Fêtes (Présidente Anne-Sophie ZUCCOLIN), Place de l'Hôtel de Ville,
- Ribototem « La Sauce » (Président Francis VOIRIN), Cour du Grand Bailli
- Les Fous du Roi (Présidente Juliette BENTO), 116 Grand'Rue – croisement rue Salpêtre
- Motards des Trois Châteaux (Présidente Joanne KAUFFMANN), Grand'rue face à la place du Bouc,
- Friesen (Président Martin SCHELCHER), Grand'Rue face à la place du Bouc,
- Amicale du personnel Communal de la Ville de Ribeauvillé (Président David BRUNSTEIN), place de la République les 3 et 4 décembre 2022,
- Amis d'Eguenolphe (Président José MONTEIRO), place de la République les 10 et 11 décembre 2022.

**Article 3** - L'ouverture prolongée ne devra pas troubler le repos du voisinage. Les auditions de musique devront être réduites dès 22 heures.

**Article 4** - Après l'heure de fermeture indiquée ci-dessus, le permissionnaire pourra, le cas échéant, procéder aux rangements nécessaires.

**Article 5** - Le permissionnaire est tenu d'aviser immédiatement les services de police ou de gendarmerie des scènes de désordre qui viendraient à se produire.

**Article 6** - Le permissionnaire devra veiller à ce que la sortie du public s'effectue sans manifestation bruyante sur la voie publique. A défaut et après mise en demeure infructueuse, il s'exposerait à la suppression des dérogations horaires dont il serait demandeur dans les temps futurs.

**Article 7** – Les mesures sanitaires en vigueur devront être scrupuleusement respectées.

#### Destinataires :

Les Présidents des associations,  
M. le Préfet du Haut-Rhin,  
Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé,  
Police Municipale,  
Archives,  
Registre des arrêtés,  
Recueil des actes administratifs.



RIBEAUVILLE, le 15 novembre 2022

Le Maire

Jean-Louis CHRIST

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix – 67000 – Strasbourg - et d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Député-Maire, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.